

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre du Budget et de la Fonction publique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a pris acte de la note "Vers une planification des ressources humaines plus fluide et plus responsabilisée dans les services publics fédéraux" et a approuvé les circulaires n°669 et 670, dans le cadre du monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel.

La note fait l'état de la planification des ressources humaines dans les SPF et SPP depuis l'implémentation du monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel. Elle fait la synthèse des mécanismes plans de personnel et monitoring de risque. La note rappelle que le plan de personnel est élaboré par le comité de direction et approuvé par le ministre compétent. L'évaluation budgétaire ne doit pas être effectué dans le plan mais en continu via le processus de monitoring. Le monitoring s'appuie sur deux mécanismes distincts :

- le monitoring de risque
- le monitoring opérationnel

La circulaire n° 670 reprend des informations relatives à la méthodologie pour le calcul des KPI du monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel et du monitoring des décisions opérationnelles.

La circulaire n° 669 reprend des informations relatives au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel en 2019 et 2020 et aux enveloppes de personnel 2019 et 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>